



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT MAJORÉ
AVERTISSEMENT du 17.02.2022



FINANCES PUBLIQUES

Vos références

N° de référence : 0640

Tresorerie (pour le paiement uniquement)

CENTRE AMENDE SERVICE
31945 TOULOUSE CEDEX 9

cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr
05 40 13 08 80
Accueil : DE 8H A 16H30

Collectivité bénéficiaire

N° d'avis de paiement : 21640445900010
PAU
PLACE ROYALE
64036 PAU CEDEX

CENTRE AMENDE SERVICE
31945 TOULOUSE CEDEX 9



AVI 87 064 04

3736-011841-0030-02



M
64000 PAU

Votre situation

Forfait de post-stationnement revenant à la collectivité mentionnée ci-dessus	17,00 €
Majoration revenant à l'État	50,00 €
Montant payé (*)	0,00 €
Montant restant dû	67,00 €
Montant dû à verser déjà réduit de 20 % en cas de paiement dans les 30 jours	53,60 €

(*) ce montant ne tient pas compte des paiements effectués après le 12.02.2022.

Votre créance

Vous êtes redevable d'un forfait de post-stationnement en raison de l'absence de paiement total de la redevance de stationnement constatée le 11.08.2021 à 09h51 à RUE PAU pour le véhicule immatriculé

Le forfait de post-stationnement n'ayant pas été réglé dans les délais légaux, un titre exécutoire a été émis à votre encontre le 01.02.2022 par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, CNT, TSA 74000, 35094 RENNES CEDEX 9.

Vous êtes désormais redevable de la somme indiquée sur le présent avertissement.

Pour toute information relative à la constatation de l'absence de paiement total de la redevance de stationnement, veuillez contacter la collectivité bénéficiaire dont les coordonnées figurent en haut à gauche.

Vous devez payer le montant figurant dans le cadre « Votre situation » (Montant restant dû). Toutefois, si vous payez dans les 30 jours à compter du 17.02.2022, vous bénéficiez d'une diminution de 20 % de ce montant restant dû.

Vous trouverez au verso de ce document les différents modes de paiement qui vous sont proposés.

À défaut de paiement, des poursuites (sur vos biens, comptes bancaires, salaires, véhicules et autres avoirs) seront engagées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Comptable public, par délégation,
David TERRADE

L'enveloppe retour est réservée au paiement par chèque (accompagnée du talon de paiement). Ne joignez aucun autre document.

FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT
MAJORÉ
AVERTISSEMENT du 17.02.2022

Montant restant dû 67,00 €
Si les conditions de la diminution de 20% sont respectées,
la somme à payer est ramenée à 53,60 €

Talon de paiement



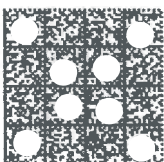
Numéro pour télépaiement :
0640 clé
Numéro de référence : 0640/
Numéro de compte : CHAP64033AA
Date du titre exécutoire : 01.02.2022

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

FPSM 3 0 120221

Pour payer par
smartphone,
scannez le
flashcode
ci-dessous :



6661 10001 1 3787822000 70000000640471 3806 53 0

2022-03-07